

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOT



SÉANCE DU CONSEIL DU 17 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le dix-sept septembre à vingt heures trente, les membres du conseil de la Communauté de communes CAZALS-SALVIAC dûment convoqués se sont réunis à Salviac, sous la présidence de M. André BARGUES, Président.

Nombre de membres en exercice : trente.

Date de convocation : 8 septembre 2015.

Présents : Mesdames BÉNAZÉRAF Catherine, BESSIÈRES Rosette, BLANC Madeleine, DELPECH Anne-Marie, DOMINGUES Magali, FIGEAC Mireille, GAIRIN Marie-Jeanne, IRAGNES-COLIN Viviane, VIGNAUD Fabienne et Messieurs ALAZARD Laurent, ANNÈS Jean, AUBRY Richard, BARGUES André, BONAFIOUS Jérôme, COSTES Serge, COURNAC Jean-Marie, FAUCON Alain, FIGEAC Michel, GUITOU Jean-François, MARLARD Pierre, MARTEL Jean-Luc, MARTIN Thierry, PAUL Marcel, PÉRIÉ Pascal, ROUX Jacques, RUSCASSIE Philippe, VAYSSIÈRES André, VILARD Gilles.

Absents : DUPUY Jacques (pouvoir à COSTES Serge), LAFON Joël (pouvoir à FIGEAC Mireille).

Assistaient également à la séance les suppléants, sans voix délibérative : DE NARDI Fabrice.

M. BONAFIOUS Jérôme a été élu secrétaire de séance.

I. INFORMATION DU CONSEIL

MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE PASSÉS PAR DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT :

Le Président rappelle la délibération n°14.2404.01 du 24 avril 2014 qui le charge, conformément aux articles L.2122-22 et L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres à procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ». Le Président donne lecture de la liste des marchés à procédure adaptée passés dans le cadre de cette délégation depuis la dernière séance du Conseil de Communauté :

Objet	Entreprise retenue	Montants HT
PATA : Équipement répandeur gravillonneur <i>(pour mémoire) Châssis</i>	Sté SECMAIR (Mayenne) UGAP	107 840,00 € HT 73 381,10 € HT
Travaux d'extension de la ZA :		
Lot 1 Terrassement réseaux	Loubières (46 Gourdon)	156 143,20 € HT
Lot 2 Voirie	Marcouly (46 Puy L'Evêque)	79 950,18 € HT
Lots 3 et 4 Clôture et Plantations	Divona paysages (46 Pradines)	18 465+9 620 € HT
Élaboration ADAP	sté Qualiconsult QCS Services (87 Limoges) :	3 360,00 € HT
Maison de Santé Salviac		
Publicité Recherche second médecin	site annonces-medicales.com journal Quotidien du Médecin	490,00 € HT 594,00 € HT

Rénovation appartement La Poste (travaux en régie) Matériaux et matériel	Bricorama (47 Montayral) Bricomarché (46 Gourdon)	986,34 € HT 267,93 € HT
Mise en réseau bibliothèques	Microbib (57 Richemont)	1041,00 € HT
Hangar Abbaye-Nouvelle consuel	Allez et Cie (46 Mercuès)	474,00 € HT

CONVENTIONS DE MAÎTRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE CONCLUES PAR DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT :

Le Président rappelle la délibération n° 15.1806.06 du 18 juin 2015 qui le charge de conclure les conventions de maîtrise d'ouvrage publique nécessaires avec les communes membres, conformément aux dispositions de l'article II-2 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, dans la limite des crédits ouverts au budget et dès lors que les travaux concernés ont été validés dans le cadre de la programmation annuelle des travaux. Le Président donne lecture de la liste des conventions signées dans le cadre de cette délégation depuis la dernière séance du Conseil de Communauté :

Objet	Collectivité et cadre convention	Montants
Travaux de voirie classée : Rue du bourg	Commune des Arques Rénovation du bourg	40 518 € TTC

II. DÉLIBÉRATIONS

N° 15.1709.01 – CONVENTION CAF PRO

Le Président rappelle que la Caisse d'Allocations Familiales du Lot et la Mutualité Sociale Agricole soutiennent les actions menées en faveur de l'enfance et de la jeunesse par la communauté de communes, dans le cadre d'un « Contrat Enfance Jeunesse » (CEJ).

Le contrat stipule que l'offre de services de la communauté de communes doit être modulée en fonction des ressources des familles.

Dans le but de développer et de faciliter l'application de cette modulation tarifaire, la CAF propose un accès à l'information individualisée concernant les bénéficiaires de prestations familiales, par l'intermédiaire du service « CAFPRO », en utilisant un accès internet sécurisé spécifiquement dédié.

Afin de mettre en œuvre cette procédure, le Président propose de signer avec la CAF la « Convention de service pour la consultation d'informations de la base allocataire de la CAF de Cahors par l'intermédiaire de CAF PRO », qui désigne nominativement les agents ayant accès à la consultation.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

- MÊME SÉANCE -

N° 15.1709.02 - TARIFS DES SORTIES EXCEPTIONNELLES 2015 DE L'ALSH DE DÉGAGNAC

Le Président informe qu'il convient de fixer les tarifs des sorties exceptionnelles prévues en 2015 pour la régie de recettes de l'Accueil de loisirs de Dégagnac. Les tarifs journaliers restent quant à eux inchangés.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe les tarifs des sorties exceptionnelles 2015 l'Accueil de loisirs de Dégagnac de la manière suivante :

Participation repas (thème)	+ 2,00 € par enfant
Cinéma	+ 3,00 € par enfant
Piscine couverte	+ 3,00 € par enfant
Réserve zoologique	+ 3,00 € par enfant
Centre équestre	+ 5,00 € par enfant
Accrobranche, Bowling, Patinoire, Quercyland, Descente en canoë	+ 7,50 € par enfant

Walibi été	21,00 € sans aide	19,00 € avec aide QF≤650
Moto-Quad	19,00 €	
Séjour océan	140 € enfant	
Séjour découverte	85 € enfant	

- MÊME SÉANCE -

N° 15.1709.03 - CONVENTION TERRITOIRE CULTURE ET DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE 2015 À LA DRAC MIDI-PYRÉNÉES

Le Président rappelle aux membres du conseil de communauté que des artistes sont accueillis chaque année en Résidence au Foyer de Marminiac. Il rappelle également que cet accueil sera dorénavant mené dans le cadre d'une Convention Territoire Culture, conclue avec la DRAC Midi-Pyrénées pour la période 2015-2017, conformément à la délibération n° 13 du 5 mars 2015.

Il précise que la Résidence est organisée annuellement en concertation avec le Ministère de la Culture, l'Éducation Nationale, l'ADDA du Lot et les partenaires culturels locaux, après appel à projet. La Résidence donne lieu à des actions culturelles menées sur le territoire auprès de différents publics (écoles, maisons de retraite, centres de loisirs, public amateur etc.) par l'équipe artistique retenue, en parallèle de son travail de création de spectacle. L'appel à projet pour la prochaine résidence est actuellement en cours d'attribution. Le Président précise que cette action est rendue possible avec l'aide financière apportée par la DRAC Midi-Pyrénées. Il précise également que la nouvelle convention intègre en outre les actions de médiation artistique et culturelle menées dans le cadre du projet d'espace mémoriel à Frayssinet-le-Gélat.

Le Président propose de solliciter le partenariat de la DRAC Midi-Pyrénées à hauteur de 23 000 €.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- sollicite l'aide financière de la DRAC Midi-Pyrénées à hauteur de 23 000 € pour la saison 2015/2016 dans le cadre de la 1^{ère} année de la Convention Territoire Culture ;
- charge le Président ou son représentant de toutes les démarches nécessaires.

- MÊME SÉANCE -

N° 15.1709.04 - SUBVENTION À L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL)

Le Président indique qu'il a été saisi d'une demande de subvention de la part de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) d'un montant de 460 €.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

- décide d'attribuer une subvention de 460 € à l'ADIL du Lot au titre de l'exercice 2015 ;
- dit que les montants nécessaires seront inscrits au budget par voie de décision modificative.

- MÊME SÉANCE -**N° 15.1709.05 - ADHÉSION À L'AGENCE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE « MADEELI »**

Le Président propose, dans le cadre de l'action économique de la communauté de communes, d'adhérer à l'agence régionale de développement économique, de l'export et de l'innovation de la région Midi-Pyrénées (MADEELI).

Il donne connaissance des statuts de l'association MADEELI.

La mission de cette association s'organise au bénéfice des entreprises et des filières régionales de l'ensemble du territoire de Midi-Pyrénées.

Le montant de l'adhésion est fixé à 0,02 € par habitant, soit une cotisation pour la communauté de communes de 109,92 € pour l'année 2015.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité moins une abstention :

- décide d'adhérer à l'association MADEELI,
- charge le Président ou son représentant d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,
- dit que les sommes nécessaires à cette nouvelle adhésion seront inscrites au budget par voie de décision modificative.

- MÊME SÉANCE -**N° 15.1709.06 - DEMANDE DE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE - ROLLER CLUB SALVIACOIS**

Monsieur le Président rappelle qu'il a été saisi d'une demande de subvention complémentaire de la part du Roller Club Salviacois en vue de financer le Brevet Initiateur Fédéral pour 4 jeunes. Il rappelle également que l'assemblée délibérante a émis un avis favorable sur le principe lors du dernier conseil mais sans pouvoir fixer le montant attribué en l'absence d'éléments chiffrés.

Selon les éléments fournis depuis par l'association, le budget total de la formation s'élève à 1 679 € pour trois jeunes. Les frais comprennent, l'inscription à la formation, les indemnités de déplacement et de logement sur le lieu de formation qui se déroulera sur quatre week-ends à Toulouse.

L'association demande à la Communauté de communes une aide financière de 1 000 €.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'attribuer une subvention complémentaire à l'association « Roller Club Salviacois » de 1 000 €.
- dit que les sommes nécessaires à cette nouvelle adhésion seront inscrites au budget par voie de décision modificative.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents.

Date	n°	Objet	FOLIO
17/09/15		Séance ordinaire du conseil communautaire	
15.1709.	01	Convention CAF Pro	2015-95
15.1709.	02	Tarifs des sorties exceptionnelles 2015 de l' ALSH	2015-95
15.1709.	03	Convention Territoire Culture et demande de participation financière 2015 à la DRAC Midi-Pyrénées	2015-96
15.1709.	04	Subvention à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)	2015-96
15.1709.	05	Adhésion à l'Agence régionale de développement économique « MADEELI »	2015-97
15.1709.	06	Demande de subvention complémentaire - Roller club Salviacois	2015-97